

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire** du conseil municipal de la Ville de La Prairie tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **mardi 18 février 2025** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Frédéric Galantai, maire  
Monsieur Vincent Noël, conseiller  
Monsieur Patrick Dion, conseiller  
Madame Karine Laroche, conseillère  
Madame Marie Eve Plante-Hébert, conseillère  
Madame Sylvie Major, conseillère  
Madame Julie Simoneau, conseillère  
Madame Paule Fontaine, conseillère  
Monsieur Denis Girard, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Frédéric Galantai.

Sont également présents :

Maître Karine Patton, directrice générale adjointe  
Maître Félix Richer, greffier adjoint  
Madame Nathalie Simard, trésorière

## **ORDRE DU JOUR**

### **1. PÉRIODE DE QUESTIONS**

### **2. CONSEIL MUNICIPAL ET DIRECTION GÉNÉRALE**

- 2.1 Adoption de l'ordre du jour
- 2.2 Approbation des procès-verbaux
  - Séance ordinaire du 21 janvier 2025
- 2.3 Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires modifiée d'un membre du conseil
- 2.4 Demande de soutien financier de la Maison de la Famille Kateri dans le cadre du souper-bénéfice organisé pour son 30e anniversaire
- 2.5 Position de la Ville - Enjeux relatifs aux camps de jour
- 2.6 Projet de planification des besoins d'espace d'infrastructures scolaires 2026-2036 du Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries
- 2.7 Transfert du protocole d'entente entre la Ville et l'Association des jardiniers maraîchers du Québec

### **3. CONSULTATIONS PUBLIQUES**

- 3.1 Dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du 21 janvier 2025 sur le projet de règlement 1250-55

#### **4. AVIS DE MOTION - ADOPTION DE RÈGLEMENTS**

- 4.1 Avis de motion 2025-01 et dépôt du projet de règlement 1550-E décrétant l'acquisition de véhicules, d'équipement et accessoires et un emprunt de 733 000 \$
- 4.2 Avis de motion 2025-02 et dépôt du projet de règlement 1551-E décrétant une dépense en immobilisations et un emprunt de 293 000 \$
- 4.3 Avis de motion 2025-03 et dépôt du projet de règlement 1552-E décrétant une dépense en immobilisations pour des travaux de voirie et un emprunt de 2 500 000 \$
- 4.4 Avis de motion 2025-04 et dépôt du projet de règlement 1553-E décrétant une dépense et un emprunt de 5 300 000 \$ pour des travaux de reconstruction de la rue Desjardins
- 4.5 Avis de motion 2025-05 et dépôt du projet de règlement 1554-E décrétant une dépense et un emprunt de 3 160 000 \$ pour des travaux de construction des parcs 1, 2 & 5 du quartier La Prairie-sur-le-Parc
- 4.6 Avis de motion 2025-06 et dépôt du projet de règlement 1555-E décrétant une dépense et un emprunt de 4 600 000 \$ pour des travaux de réfection du parc du Rhône
- 4.7 Avis de motion 2025-07 et dépôt du projet de règlement 1556-E décrétant une dépense et un emprunt de 300 000 \$ pour services professionnels liés à la réfection des réseaux d'aqueduc et d'égouts du boulevard de la Magdeleine
- 4.8 Avis de motion 2025-08 et dépôt du projet de règlement 1557-E décrétant une dépense et un emprunt de 825 000 \$ pour services professionnels liés à la construction du parc de la Rivière Saint-Jacques
- 4.9 Adoption du projet de règlement 1247-10 amendant le Règlement de plan d'urbanisme 1247 afin de modifier certaines dispositions
- 4.10 Avis de motion 2025-09 - Règlement 1247-10 amendant le Règlement de plan d'urbanisme 1247 afin de modifier certaines dispositions
- 4.11 Adoption du projet de règlement 1248-10 amendant le Règlement de construction 1248 afin de modifier une disposition relative aux fondations et empattements
- 4.12 Avis de motion 2025-10 - Règlement 1248-10 amendant le Règlement de construction 1248 afin de modifier une disposition relative aux fondations et empattements
- 4.13 Adoption du premier projet de règlement 1250-56 amendant le Règlement de zonage 1250 afin de modifier certaines dispositions

- 4.14 Avis de motion 2025-11 - Règlement 1250-56 amendant le Règlement de zonage 1250 afin de modifier certaines dispositions
- 4.15 Adoption du projet de règlement 1251-09 amendant le Règlement 1251 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin de modifier certaines dispositions
- 4.16 Avis de motion 2025-12 - Règlement 1251-09 amendant le Règlement 1251 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin de modifier certaines dispositions
- 4.17 Adoption du projet de règlement 1252-11 amendant le Règlement 1252 sur les permis et certificats afin de modifier certaines dispositions
- 4.18 Avis de motion 2025-13 - Règlement 1252-11 amendant le Règlement 1252 sur les permis et certificats afin de modifier certaines dispositions

5. **OCTROI DE CONTRATS**

6. **COMMUNICATIONS**

7. **FINANCES ET SERVICES ADMINISTRATIFS**

- 7.1 Approbation d'une liste de comptes et salaires
- 7.2 Travaux d'aménagement et autorisation de dépenses au fonds de roulement

8. **GÉNIE**

9. **GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES**

- 9.1 Mandat de services juridiques - protocole d'entente 2020-01 entre la Ville et Acti-Cité inc.

10. **LOISIRS - CULTURE - BIBLIOTHÈQUE**

- 10.1 Octroi de barrages routiers pour l'année 2025

11. **RESSOURCES HUMAINES**

- 11.1 Approbation du bilan du plan d'action municipal 2024 concernant les personnes handicapées
- 11.2 Adoption du plan d'action municipal 2025 concernant les personnes handicapées
- 11.3 Nomination d'un chef de division - permis et inspection par intérim au Service de l'urbanisme
- 11.4 Embauche d'un contremaître infrastructures au Service des travaux publics

**12. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE**

- 12.1 Rapport d'activités 2024 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie

**13. TRAVAUX PUBLICS**

- 13.1 Dépôt du procès-verbal de la séance tenue par le comité de circulation et de mobilité active le 15 janvier 2025
- 13.2 Recommandations - comité de circulation et de mobilité active - séance du 15 janvier 2025
- 13.3 Ajout et modification de signalisation

**14. URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

- 14.1 Dépôt du procès-verbal de la séance tenue par le comité consultatif d'urbanisme le 22 janvier 2025
- 14.2 Dérogations mineures
- Demande de dérogation mineure - comité consultatif d'urbanisme - séance du 22 janvier 2025
- 14.3 PIIA - aucun dossier
- 14.4 Nomination de rues, parcs, place publique et rue collectrice lotis du quartier La Prairie-sur-le-Parc
- 14.5 Adoption de la politique de l'arbre
- 14.6 Demande d'aide financière à la MRC de Roussillon pour les études préliminaires en vue de l'élaboration d'un plan d'urbanisme et d'un plan particulier d'urbanisme pour le centre-ville de La Prairie
- 14.7 Demande d'aide financière à la MRC de Roussillon pour l'étude d'avant-projet visant l'ajout de liens piétonniers et cyclables sur le chemin de Saint-Jean

**15. VARIA**

**16. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

**17. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**18. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le Conseil procède à la période de questions à l'intention des personnes présentes.

2025-02-014

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Karine Laroche

**APPUYÉ DE** : madame Julie Simoneau

et résolu unanimement :

**QUE** l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE**

2025-02-015

**APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

Le greffier adjoint s'étant conformé aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, il est dispensé de donner lecture du procès-verbal.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Denis Girard

**APPUYÉ DE** : monsieur Patrick Dion

et résolu unanimement :

**D'APPROUVER**, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 janvier 2025 à 19 h 30.

**ADOPTÉE**

**DÉPÔT DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES MODIFIÉE D'UN MEMBRE DU CONSEIL**

Procéder au dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires modifiée de madame Sylvie Major, conformément à l'article 360.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2).

2025-02-016

**DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER DE LA MAISON DE LA FAMILLE KATERI DANS LE CADRE DU SOUPER-BÉNÉFICE ORGANISÉ POUR SON 30<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE**

**ATTENDU** que la Maison de la Famille Kateri organise, dans le cadre de son 30<sup>e</sup> anniversaire, un souper-bénéfice le 20 février 2025 au complexe Roméo-V.-Patenaude à Candiac;

**ATTENDU** qu'il importe que la Ville contribue au succès de cet événement;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Marie Eve Plante-Hébert

**APPUYÉ DE** : monsieur Vincent Noël

et résolu unanimement :

**D'ACCORDER** un soutien financier de 825 \$ à la Maison de la Famille Kateri afin de contribuer au souper-bénéfice du 20 février prochain, organisé dans le cadre de son 30<sup>e</sup> anniversaire.

La confirmation de disponibilité de crédits budgétaires de la trésorière a été émise.

**ADOPTÉE**

**2025-02-017**

### **POSITION DE LA VILLE - ENJEUX RELATIFS AUX CAMPS DE JOUR**

**ATTENDU** que la majorité des municipalités offrent des camps de jour estivaux;

**ATTENDU** que ces camps de jour municipaux sont animés par de jeunes moniteurs et monitrices de 14 à 17 ans en moyenne;

**ATTENDU** que les municipalités assurant des services de camp de jour à l'ensemble des enfants sont assujetties à l'application de la Charte qui donne l'obligation à l'accès aux services adaptés de ces camps de jour pour les enfants en situation de handicap;

**ATTENDU** tous ces besoins, les municipalités ont de plus en plus de difficultés à répondre aux enjeux de façon sécuritaire;

**ATTENDU** également que les demandes d'accompagnements pour les enfants à besoin particulier physique ou psychologique sont en nette croissance d'année en année;

**ATTENDU** l'absence de soutien financier pour offrir des mesures d'accommodements appropriés aux enfants, plusieurs municipalités envisagent de mettre fin à leur offre de camps de jour tout simplement en privant ainsi l'ensemble des enfants de ce service;

**ATTENDU** la lettre de la Fédération québécoise des municipalités du 10 juin 2024 demandant d'agir à la ministre des Affaires municipales et en appui à celle-ci;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Paule Fontaine

**APPUYÉ DE** : madame Julie Simoneau

et résolu unanimement :

**QUE** la Ville de La Prairie appuie la demande faite par la Fédération québécoise des municipalités et acheminée à la ministre des Affaires municipales le 10 juin 2024 et propose:

1. **DE BONIFIER** l'enveloppe liée au Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées – volet accompagnement;
2. **DE METTRE EN PLACE**, à court terme, un Comité formé des instances pouvant être concernées afin d'analyser tous les enjeux des camps de jour municipaux – service de camps de jour qui serait sûrement mieux adapté à partir du ministère de l'Éducation;
3. **DE PRIORISER** la création d'une mesure financière spécifique aux camps de jour.

**QUE** cette résolution soit acheminée à la ministre des Affaires municipales, madame Andrée Laforest, au ministre de la Santé, monsieur Christian Dubé, au ministre des Services sociaux, monsieur Lionel Carmant et au ministre de l'Éducation, monsieur Bernard Drainville.

**ADOPTÉE**

**2025-02-018**

**PROJET DE PLANIFICATION DES BESOINS D'ESPACE  
D'INFRASTRUCTURES SCOLAIRES 2026-2036 DU CENTRE DE  
SERVICES SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES**

**ATTENDU** que la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ c. I-13.3) prévoit qu'un centre de services scolaire doit annuellement déterminer ses besoins en matière d'immeubles à acquérir aux fins de construire ou d'agrandir une école et, le cas échéant, établir un projet de planification des besoins d'espace;

**ATTENDU** que le Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries (CSSDGS) a transmis à la Ville son projet de planification de ses besoins d'espace 2026-2036;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Paule Fontaine

**APPUYÉ DE** : monsieur Patrick Dion

et résolu unanimement :

**D'APPROUVER** le projet de planification des besoins d'espace d'infrastructures scolaires 2026-2036 du CSSDGS, tel que décrit dans la lettre du 24 janvier 2025.

En ce qui a trait à la recommandation du CSSDGS de cibler un deuxième terrain, la Ville ne dispose pas actuellement d'un terrain de la superficie requise pouvant servir à la construction d'une nouvelle école.

**ADOPTÉE**

**2025-02-019**

**TRANSFERT DU PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE ET  
L'ASSOCIATION DES JARDINIERS MARAÎCHERS DU QUÉBEC**

**ATTENDU** la demande de l'Association des jardiniers maraîchers du Québec de transférer à une autre entité le protocole d'entente signé en mai 2012 relativement à l'usage du bâtiment de la vieille gare situé au 1200, chemin de Saint-Jean;

**ATTENDU** que l'Association ne peut transférer ladite entente à moins d'un accord écrit de la Ville;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Denis Girard

**APPUYÉ DE** : madame Paule Fontaine

et résolu unanimement :

**D'ACQUIESCER** à la demande de l'Association des jardiniers maraîchers du Québec et de transférer l'entente relative à l'utilisation du bâtiment de la vieille gare situé au 1200, chemin de Saint-Jean à la Coop du marché des jardiniers de La Prairie.

**ADOPTÉE**

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DU 21 JANVIER 2025 SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 1250-55**

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du 21 janvier 2025 sur le projet de règlement 1250-55.

**AVIS DE MOTION 2025-01 ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 1550-E DÉCRÉTANT L'ACQUISITION DE VÉHICULES, D'ÉQUIPEMENT ET ACCESSOIRES ET UN EMPRUNT DE 733 000 \$**

Avis de motion est donné par madame Sylvie Major à l'effet que sera présenté pour adoption à une séance ultérieure, le Règlement 1550-E décrétant l'acquisition de véhicules, d'équipement et accessoires et un emprunt de 733 000 \$.

Madame Sylvie Major dépose le projet de règlement 1550-E décrétant l'acquisition de véhicules, d'équipement et accessoires et un emprunt de 733 000 \$.

**AVIS DE MOTION 2025-02 ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 1551-E DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT DE 293 000 \$**

Avis de motion est donné par madame Julie Simoneau à l'effet que sera présenté pour adoption à une séance ultérieure, le Règlement 1551-E décrétant une dépense en immobilisations et un emprunt de 293 000 \$.

Madame Julie Simoneau dépose le projet de règlement 1551-E décrétant une dépense en immobilisations et un emprunt de 293 000 \$ qui servira à payer des travaux liés à la plantation d'arbres et au développement durable ainsi qu'à la réparation de terrains de tennis.

**AVIS DE MOTION 2025-03 ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 1552-E DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE EN IMMOBILISATIONS POUR DES TRAVAUX DE VOIRIE ET UN EMPRUNT DE 2 500 000 \$**

Avis de motion est donné par monsieur Vincent Noël à l'effet que sera présenté pour adoption à une séance ultérieure, le Règlement 1552-E décrétant une dépense en immobilisations pour des travaux de voirie et un emprunt de 2 500 000 \$.



Monsieur Vincent Noël dépose le projet de règlement 1552-E décrétant une dépense en immobilisations pour des travaux de voirie et un emprunt de 2 500 000 \$.

**AVIS DE MOTION 2025-04 ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 1553-E DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 5 300 000 \$ POUR DES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DE LA RUE DESJARDINS**

Avis de motion est donné par monsieur Patrick Dion à l'effet que sera présenté pour adoption à une séance ultérieure, le Règlement 1553-E décrétant une dépense et un emprunt de 5 300 000 \$ pour des travaux de reconstruction de la rue Desjardins.

Monsieur Patrick Dion dépose le projet de règlement 1553-E décrétant une dépense et un emprunt de 5 300 000 \$ pour des travaux de reconstruction de la rue Desjardins.

**AVIS DE MOTION 2025-05 ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 1554-E DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 3 160 000 \$ POUR DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES PARCS 1, 2 & 5 DU QUARTIER LA PRAIRIE-SUR-LE-PARC**

Avis de motion est donné par madame Karine Laroche à l'effet que sera présenté pour adoption à une séance ultérieure, le Règlement 1554-E décrétant une dépense et un emprunt de 3 160 000 \$ pour des travaux de construction des parcs 1, 2 & 5 du quartier La Prairie-sur-le-Parc.

Madame Karine Laroche dépose le projet de règlement 1554-E décrétant une dépense et un emprunt de 3 160 000 \$ pour des travaux de construction des parcs 1, 2 & 5 du quartier La Prairie-sur-le-Parc.

**AVIS DE MOTION 2025-06 ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 1555-E DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 4 600 000 \$ POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU PARC DU RHÔNE**

Avis de motion est donné par madame Sylvie Major à l'effet que sera présenté pour adoption à une séance ultérieure, le Règlement 1555-E décrétant une dépense et un emprunt de 4 600 000 \$ pour des travaux de réfection du parc du Rhône.

Madame Sylvie Major dépose le projet de règlement 1555-E décrétant une dépense et un emprunt de 4 600 000 \$ pour des travaux de réfection du parc du Rhône.

**AVIS DE MOTION 2025-07 ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 1556-E DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 300 000 \$ POUR SERVICES PROFESSIONNELS LIÉS À LA RÉFECTION DES RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS DU BOULEVARD DE LA MAGDELEINE**

Avis de motion est donné par madame Julie Simoneau à l'effet que sera présenté pour adoption à une séance ultérieure, le Règlement 1556-E

décrétant une dépense et un emprunt de 300 000 \$ pour services professionnels liés à la réfection des réseaux d'aqueduc et d'égouts du boulevard de la Magdeleine.

Madame Julie Simoneau dépose le projet de règlement 1556-E décrétant une dépense et un emprunt de 300 000 \$ pour services professionnels liés à la réfection des réseaux d'aqueduc et d'égouts du boulevard de la Magdeleine.

**AVIS DE MOTION 2025-08 ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 1557-E DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 825 000 \$ POUR SERVICES PROFESSIONNELS LIÉS À LA CONSTRUCTION DU PARC DE LA RIVIÈRE SAINT-JACQUES**

Avis de motion est donné par monsieur Denis Girard à l'effet que sera présenté pour adoption à une séance ultérieure, le Règlement 1557-E décrétant une dépense et un emprunt de 825 000 \$ pour services professionnels liés à la construction du parc de la Rivière Saint-Jacques.

Monsieur Denis Girard dépose le projet de règlement 1557-E décrétant une dépense et un emprunt de 825 000 \$ pour services professionnels liés à la construction du parc de la Rivière Saint-Jacques.

**2025-02-020**

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 1247-10 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE PLAN D'URBANISME 1247 AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** madame Marie Eve Plante-Hébert  
**APPUYÉ DE :** monsieur Vincent Noël  
et résolu unanimement :

**D'ADOPTER** le projet de règlement 1247-10 amendant le Règlement de plan d'urbanisme 1247 afin de modifier certaines dispositions.

Ce projet de règlement a pour objet d'intégrer les îlots de chaleur urbains conformément au paragraphe 10<sup>o</sup> du deuxième alinéa de l'article 83 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ., c. A-19.1) et de mettre à jour certaines dispositions sur les autorisations en zone agricole issues du Règlement numéro 249 de la MRC de Roussillon.

**QUE** le conseil mandate la greffière pour fixer la date, le lieu et l'heure de l'assemblée publique de consultation.

**ADOPTÉE**

**AVIS DE MOTION 2025-09 - RÈGLEMENT 1247-10 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE PLAN D'URBANISME 1247 AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS**

Avis de motion est donné par madame Marie Eve Plante-Hébert qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté pour adoption un Règlement 1247-10 amendant le Règlement de plan d'urbanisme 1247 afin de modifier certaines dispositions.

2025-02-021

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 1248-10 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION 1248 AFIN DE MODIFIER UNE DISPOSITION RELATIVE AUX FONDATIONS ET EMPATTEMENTS**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** madame Sylvie Major  
**APPUYÉ DE :** monsieur Patrick Dion  
et résolu unanimement :

**D'ADOPTER** le projet de règlement 1248-10 amendant le Règlement de construction 1248 afin de modifier une disposition relative aux fondations et empattements.

Ce projet de règlement a pour objet de permettre une alternative à la fondation continue de béton monolithe coulé en place avec empattements.

**QUE** le conseil mandate la greffière pour fixer la date, le lieu et l'heure de l'assemblée publique de consultation.

**ADOPTÉE**

**AVIS DE MOTION 2025-10 - RÈGLEMENT 1248-10 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION 1248 AFIN DE MODIFIER UNE DISPOSITION RELATIVE AUX FONDATIONS ET EMPATTEMENTS**

Avis de motion est donné par madame Sylvie Major qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté pour adoption un Règlement 1248-10 amendant le Règlement de construction 1248 afin de modifier une disposition relative aux fondations et empattements.

*Avant l'étude des deux points suivants relatifs au Règlement 1250-56, monsieur le conseiller Denis Girard déclare avoir un intérêt dans la question qui sera prise en délibération. En conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur cette question et quitte son siège à 20 h 06.*

2025-02-022

**ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 1250-56 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1250 AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur Vincent Noël  
**APPUYÉ DE :** madame Sylvie Major  
et résolu unanimement :

**D'ADOPTER** le premier projet de règlement 1250-56 amendant le Règlement de zonage 1250 afin de modifier certaines dispositions.

Ce projet de règlement a pour objet d'optimiser l'application réglementaire, de préciser le type de conteneur à matières résiduelles, de préciser le nombre de bâtiments accessoires en zone agricole, de régir les potagers en marge avant et avant secondaire et d'exiger l'installation de bornes de recharge pour

véhicules électriques d'élargir l'offre commerciale dans certaines zones du Vieux-La Prairie.

**QUE** le conseil mandate la greffière pour fixer la date, le lieu et l'heure de l'assemblée publique de consultation.

**ADOPTÉE**

**AVIS DE MOTION 2025-11 - RÈGLEMENT 1250-56 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1250 AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS**

Avis de motion est donné par monsieur Vincent Noël qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté pour adoption un Règlement 1250-56 amendant le Règlement de zonage 1250 afin de modifier certaines dispositions.

*Monsieur le conseiller Denis Girard reprend son siège à 20 h 08.*

**2025-02-023**

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 1251-09 AMENDANT LE RÈGLEMENT 1251 RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** madame Karine Laroche  
**APPUYÉ DE :** madame Julie Simoneau  
et résolu unanimement :

**D'ADOPTER** le projet de règlement 1251-09 amendant le Règlement 1251 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin de modifier certaines dispositions.

Ce projet de règlement a pour objet d'ajouter le secteur Charles-Yelle aux secteurs d'application, d'actualiser les objectifs et critères de certains secteurs d'application et d'intégrer des objectifs de développement durable, de mobilité et d'accessibilité universelle.

**QUE** le conseil mandate la greffière pour fixer la date, le lieu et l'heure de l'assemblée publique de consultation.

**ADOPTÉE**

**AVIS DE MOTION 2025-12 - RÈGLEMENT 1251-09 AMENDANT LE RÈGLEMENT 1251 RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS**

Avis de motion est donné par madame Karine Laroche qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté pour adoption un Règlement 1251-09 amendant le Règlement 1251 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin de modifier certaines dispositions.

2025-02-024

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 1252-11 AMENDANT LE RÈGLEMENT 1252 SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS**

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Patrick Dion  
**APPUYÉ DE** : madame Marie Eve Plante-Hébert  
et résolu unanimement :

**D'ADOPTER** le projet de règlement 1252-11 amendant le Règlement 1252 sur les permis et certificats afin de modifier certaines dispositions.

Ce projet de règlement a pour objet de préciser la dimension des arbres assujettis à l'obtention d'un certificat d'autorisation pour abattage, d'exiger la localisation des arbres lors d'une demande de permis de construction ou de certificat d'autorisation et d'assurer une cohérence avec les autres règlements d'urbanisme de la Ville de La Prairie.

**QUE** le conseil mandate la greffière pour fixer la date, le lieu et l'heure de l'assemblée publique de consultation.

**ADOPTÉE**

**AVIS DE MOTION 2025-13 - RÈGLEMENT 1252-11 AMENDANT LE RÈGLEMENT 1252 SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS**

Avis de motion est donné par monsieur Patrick Dion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté pour adoption un Règlement 1252-11 amendant le Règlement 1252 sur les permis et certificats afin de modifier certaines dispositions.

2025-02-025

**APPROBATION D'UNE LISTE DE COMPTES ET SALAIRES**

**ATTENDU** le document produit par les Services administratifs et financiers en date du 6 février 2025;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Sylvie Major  
**APPUYÉ DE** : madame Marie Eve Plante-Hébert  
et résolu unanimement :

**D'APPROUVER** les dépenses au montant de 4 626 921,44 \$ pour les activités financières, de 305 551,00 \$ pour les activités d'investissement et de 2 003 155,48 \$ pour les salaires.

**D'AUTORISER** la trésorière à effectuer le paiement de ces dépenses à qui de droit, sa confirmation de disponibilité de crédits budgétaires ayant été émise.

**ADOPTÉE**

2025-02-026

**TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET AUTORISATION DE DÉPENSES AU FONDS DE ROULEMENT**

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Julie Simoneau

**APPUYÉ DE** : madame Karine Laroche

et résolu à la majorité :

**D'AUTORISER** la trésorière à emprunter un montant de 70 000 \$ au fonds de roulement pour pourvoir aux dépenses en immobilisations de la mise en valeur de l'ancien chemin de fer et de la construction d'une terrasse en bois près de la cantine du terrain de football Réal-Brodeur.

**QUE** ces sommes soient remboursées sur un terme de cinq ans à compter de l'exercice financier 2026.

Madame la conseillère Paule Fontaine enregistre sa dissidence.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

2025-02-027

**MANDAT DE SERVICES JURIDIQUES - PROTOCOLE D'ENTENTE 2020-01 ENTRE LA VILLE ET ACTI-CITÉ INC.**

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Vincent Noël

**APPUYÉ DE** : monsieur Denis Girard

et résolu unanimement :

**DE MANDATER** le cabinet DHC Avocats afin qu'il entreprenne tout recours judiciaire approprié dans le cadre du dossier relatif au protocole d'entente 2020-01 entre la Ville et Acti-Cité inc.

**ADOPTÉE**

2025-02-028

**OCTROI DE BARRAGES ROUTIERS POUR L'ANNÉE 2025**

**ATTENDU** que les règles applicables aux barrages routiers tenus par des organismes font partie du Cadre de référence du soutien aux organismes admissibles;

**ATTENDU** que huit demandes ont été reçues et qu'un tirage au sort a eu lieu le 18 février 2025 à compter de 19 h;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Paule Fontaine

**APPUYÉ DE** : monsieur Patrick Dion

et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** les organismes suivants à tenir un barrage routier à la date indiquée en regard de leur nom, ou le lendemain en cas de pluie, savoir:

<b>Date</b>	<b>Nom de l'organisme</b>
3 mai 2025	Club Optimiste La Prairie
24 mai 2025	Club Richelieu La Prairie inc.
14 juin 2025	Club de soccer La Prairie inc.
5 juillet 2025	Association de football Les Diablos de La Prairie
23 août 2025	33 <sup>e</sup> Groupe scout Candiac La Prairie
13 septembre 2025	Association hockey féminin Richelieu
4 octobre 2025	La Maison des Jeunes l'Adrénaline de La Prairie et Troupe de théâtre Optimiste

Le Cadre de référence du soutien aux organismes admissibles devra être respecté en tous points.

**D'AUTORISER** également Le Partage à tenir un barrage routier lors de la guignolée des médias 2025.

**ADOPTÉE**

**2025-02-029**

**APPROBATION DU BILAN DU PLAN D'ACTION MUNICIPAL 2024 CONCERNANT LES PERSONNES HANDICAPÉES**

**ATTENDU** l'adoption du plan d'action municipal concernant les personnes handicapées pour l'année 2024;

**ATTENDU** que la Ville de La Prairie doit soumettre un bilan des actions réalisées en 2024 à l'Office des personnes handicapées du Québec;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Sylvie Major

**APPUYÉ DE** : madame Julie Simoneau

et résolu unanimement :

**D'APPROUVER** le bilan du plan d'action municipal 2024 concernant les personnes handicapées.

**ADOPTÉE**

**2025-02-030**

**ADOPTION DU PLAN D'ACTION MUNICIPAL 2025 CONCERNANT LES PERSONNES HANDICAPÉES**

**ATTENDU** la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de l'intégration scolaire, professionnelle et sociale* (RLRQ c. E-20.1);

**ATTENDU** les recommandations du comité concernant les personnes handicapées;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Julie Simoneau

**APPUYÉ DE** : madame Sylvie Major

et résolu unanimement :

**D'ADOPTER** le plan d'action municipal 2025 concernant les personnes handicapées.

**ADOPTÉE**

**2025-02-031**

**NOMINATION D'UN CHEF DE DIVISION - PERMIS ET INSPECTION PAR INTÉRIM AU SERVICE DE L'URBANISME**

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Marie Eve Plante-Hébert  
**APPUYÉ DE** : madame Paule Fontaine  
et résolu unanimement :

**DE NOMMER** madame Esther Malo-Cossette au poste cadre de chef de division - permis et inspection par intérim au Service de l'urbanisme à compter de ce jour.

La confirmation de disponibilité de crédits budgétaires de la trésorière a été émise.

**ADOPTÉE**

**2025-02-032**

**EMBAUCHE D'UN CONTREMAÎTRE INFRASTRUCTURES AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Patrick Dion  
**APPUYÉ DE** : monsieur Vincent Noël  
et résolu unanimement :

**D'EMBAUCHER** monsieur Daniel Mantha-Morneau à titre de contremaître infrastructures au Service des travaux publics selon les conditions suivantes:

Supérieur immédiat: Directeur du Service des travaux publics.

Date prévue d'entrée en fonction: le ou vers le 24 février 2025 et il sera soumis à une période d'essai de six mois à compter de cette date.

Conditions de travail: Selon l'Accord sur les conditions de travail des employés cadres.

Cette embauche est conditionnelle au résultat de la vérification des antécédents judiciaires.

La confirmation de disponibilité de crédits budgétaires de la trésorière a été émise.

**ADOPTÉE**



**2025-02-033**

**RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024 DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE**

**ATTENDU** que la Ville de La Prairie doit transmettre annuellement un rapport d'activités sur les actions prévues au plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie à la MRC de Roussillon;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Marie Eve Plante-Hébert  
**APPUYÉ DE** : madame Paule Fontaine  
et résolu unanimement :

**D'ADOPTER** le rapport d'activités pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

**ADOPTÉE**

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE PAR LE COMITÉ DE CIRCULATION ET DE MOBILITÉ ACTIVE LE 15 JANVIER 2025**

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la séance tenue par le comité de circulation et de mobilité active le 15 janvier 2025.

**2025-02-034**

**RECOMMANDATIONS - COMITÉ DE CIRCULATION ET DE MOBILITÉ ACTIVE - SÉANCE DU 15 JANVIER 2025**

**ATTENDU** la séance du comité de circulation et de mobilité active tenue le 15 janvier 2025;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Karine Laroche  
**APPUYÉ DE** : madame Sylvie Major  
et résolu unanimement :

**D'APPROUVER** les recommandations du comité de circulation et de mobilité active à la suite de sa séance du 15 janvier 2025, sous réserve de l'adoption des résolutions du conseil municipal nécessaires dans les cas applicables.

**ADOPTÉE**

**2025-02-035**

**AJOUT ET MODIFICATION DE SIGNALISATION**

**ATTENDU** les recommandations faites par le comité de circulation et de mobilité active lors de sa réunion du 15 janvier 2025;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** madame Sylvie Major

**APPUYÉ DE :** madame Karine Laroche

et résolu unanimement :

**D'INSTALLER** un panneau « Interdiction de s'immobiliser, excepté autobus », sur le boulevard Saint-José, aux abords de l'arrêt d'autobus numéro 75239.

**D'INSTALLER** un panneau « Interdiction de s'immobiliser » à l'intersection de l'avenue du Maire et du chemin de Saint-Jean, jusqu'à l'entrée charretière du 1050, avenue du Maire.

**QUE** les articles et/ou annexes correspondants du Règlement 1039-M soient modifiés en conséquence.

**ADOPTÉE**

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE PAR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME LE 22 JANVIER 2025**

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la séance tenue par le comité consultatif d'urbanisme le 22 janvier 2025.

**2025-02-036**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - SÉANCE DU 22 JANVIER 2025**

**ATTENDU** que la demande de dérogation mineure suivante est présentée au Conseil municipal:

<b>Numéro de la dérogation mineure:</b>	2025-0001
Numéro de cadastre:	1 917 368 du cadastre du Québec
Adresse civique:	24, rue du Périgord
Nature et effets de la demande:	La demande de dérogation mineure vise la proportion de matériaux de classe A installés sur les élévations latérales et arrière qui n'est pas conforme au règlement de zonage.  1. Les murs latéraux et le mur arrière du bâtiment principal sont couverts à 100 % d'un matériau de classe B, soit du vinyle, alors que l'article 1173 prévoit que les murs latéraux et arrière doivent être couverts d'un matériau de classe A sur la hauteur complète du rez-de-chaussée et qu'au moins 50 % de la surface des murs extérieurs doit être couvert d'un matériau de classe A.
Numéro de la recommandation du CCU:	2025-001

**ATTENDU** la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme le 22 janvier 2025;

Monsieur le Maire invite ensuite toute personne intéressée à se faire entendre à l'égard de cette demande de dérogation mineure avant la prise de décision par le Conseil.

Aucune question ou commentaire n'est porté à l'attention du Conseil.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Vincent Noël  
**APPUYÉ DE** : madame Marie Eve Plante-Hébert  
et résolu unanimement :

**D'ACCORDER** la dérogation mineure ci-dessus mentionnée, les attendus faisant partie intégrante de la présente résolution, et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le cas échéant.

**ADOPTÉE**

**2025-02-037**

**NOMINATION DE RUES, PARCS, PLACE PUBLIQUE ET RUE COLLECTRICE LOTIS DU QUARTIER LA PRAIRIE-SUR-LE-PARC**

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Marie Eve Plante-Hébert  
**APPUYÉ DE** : madame Julie Simoneau  
et résolu unanimement :

**DE NOMMER** comme suit les rues, les parcs, la place publique ainsi que la rue collectrice du quartier La Prairie-sur-le-Parc, et portant les numéros de lots du cadastre du Québec suivants:

Rues :

6 497 019	Aligoté, rue
6 497 021	Chardonnay, rue
6 497 155	Sauvignon, rue

Parcs :

6 118 581	du Rhône
6 118 554	de l'Alsace
6 118 550	de Bourgogne
6 057 891 et 6 057 893	du Languedoc

Place publique :

6 474 803 et 6 497 024	du Vignoble
------------------------	-------------

Rue collectrice :

6 490 735 et 6 498 881	des Cépages, avenue
------------------------	---------------------

**DE SOUMETTRE** ces noms à la Commission de toponymie pour officialisation.

**ADOPTÉE**

**2025-02-038**

**ADOPTION DE LA POLITIQUE DE L'ARBRE**

**ATTENDU** qu'un des objectifs prévus au projet de *Plan métropolitain d'aménagement et de développement révisé* de la Communauté métropolitaine de Montréal vise à ce que chaque citoyen puisse habiter dans un quartier dont l'indice de canopée atteint 30 %;

**ATTENDU** que selon les dernières données disponibles, l'indice de canopée en milieu urbain varie entre 3,7 % et 39 % selon les secteurs de La Prairie, pour une moyenne de 16,3 % ;

**ATTENDU** que la forêt urbaine actuelle est sous-développée et, conséquemment, qu'elle ne peut pas rendre tous les bienfaits potentiels liés à la présence d'arbres, notamment dans un contexte de changements climatiques;

**ATTENDU** qu'il est donc opportun que la Ville se dote d'une politique de l'arbre;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** madame Karine Laroche

**APPUYÉ DE :** monsieur Denis Girard

et résolu unanimement :

**D'ADOPTER** la politique de l'arbre datée du 4 décembre 2024.

**ADOPTÉE**

**2025-02-039**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LA MRC DE ROUSSILLON POUR LES ÉTUDES PRÉLIMINAIRES EN VUE DE L'ÉLABORATION D'UN PLAN D'URBANISME ET D'UN PLAN PARTICULIER D'URBANISME POUR LE CENTRE-VILLE DE LA PRAIRIE**

**ATTENDU** que le Fonds de développement des communautés 2024 de la MRC de Roussillon offre un soutien financier sous forme de subvention aux projets innovants, structurants et concertés de développement des communautés et visant l'amélioration de la qualité de vie des citoyens;

**ATTENDU** que la Ville souhaite mandater une firme externe pour réaliser les études préliminaires nécessaires à l'élaboration d'un nouveau plan d'urbanisme et d'un plan particulier d'urbanisme pour son centre-ville;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Vincent Noël  
**APPUYÉ DE** : madame Marie Eve Plante-Hébert  
et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** le coordonnateur au développement économique à déposer, pour et au nom de la Ville, une demande d'aide financière de 75 000 \$ à la MRC de Roussillon pour le projet d'études préliminaires en vue de l'élaboration d'un plan d'urbanisme et d'un plan particulier d'urbanisme pour le centre-ville de La Prairie.

**ADOPTÉE**

**2025-02-040**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LA MRC DE ROUSSILLON POUR L'ÉTUDE D'AVANT-PROJET VISANT L'AJOUT DE LIENS PIÉTONNIERS ET CYCLABLES SUR LE CHEMIN DE SAINT-JEAN**

**ATTENDU** que le Fonds de développement des communautés 2024 de la MRC de Roussillon offre un soutien financier sous forme de subvention aux projets innovants, structurants et concertés de développement des communautés et visant l'amélioration de la qualité de vie des citoyens;

**ATTENDU** que la Ville souhaite mandater une firme externe pour préparer l'étude d'avant-projet, laquelle est exigée par le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec, pour l'ajout de liens piétonniers et cyclables sur le chemin de Saint-Jean;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Karine Laroche  
**APPUYÉ DE** : madame Julie Simoneau  
et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** le coordonnateur au développement économique à déposer, pour et au nom de la Ville, une demande d'aide financière de 25 000 \$ à la MRC de Roussillon pour le projet d'étude d'avant-projet visant l'ajout de liens piétonniers et cyclables sur le chemin de Saint-Jean.

**ADOPTÉE**

**PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du Conseil interviennent à tour de rôle s'ils le désirent.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le Conseil procède à la période de questions à l'intention des personnes présentes.

**2025-02-041**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**À 20 h 35**

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Paule Fontaine  
**APPUYÉ DE** : madame Marie Eve Plante-Hébert  
et résolu unanimement :

**QUE** la séance soit et est levée.

**ADOPTÉE**

---

**M. Frédéric Galantai, maire**

---

**Me Félix Richer, greffier adjoint**

NON APPROUVÉ